



Le DLA, c'est quoi ?

C'est un dispositif qui a été créé suite à la fin des emplois jeunes (2003) par le **Ministère de l'Emploi et la Caisse des Dépôts** pour aider à professionnaliser les **associations employeuses** et pérenniser leurs emplois grâce à une expertise extérieure.

Dans le Cantal, le DLA est porté par **Auvergne Active** (réseau France Active). Il est financé par la DIRECCTE Auvergne, la Caisse des Dépôts, le Conseil Général du Cantal, le Conseil Régional d'Auvergne et la DRJSCS. Il aide en moyenne chaque année 70 associations et assure le maintien de plus de 200 emplois.

Le DLA dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Il est possible d'accompagner les collectivités et leurs **tissus associatifs employeurs** dans la mise en place du PEDT sur leur territoire, de manière personnalisée. Les objectifs sur lesquels on peut apporter une aide extérieure :

- Travailler le partenariat avec les associations
- Valoriser son territoire
- Coordination avec les politiques éducatives ...

Les conditions d'éligibilité:

- La collectivité doit avoir constitué un comité de pilotage relatif à la rédaction du Projet Educatif de Développement du Territoire (PEDT), dans lequel est inclus des **associations employeuses** de son territoire.
- Elle doit être volontaire et disponible lors de l'accompagnement
- La collectivité devra co-financer l'accompagnement à hauteur de 50%, les 50% restant seront pris en charge par le DLA du Cantal.
- Le montant de l'accompagnement ne peut pas être fixé à l'avance, cela dépendra de l'état d'avancement du projet.

Contact :

Auvergne Active – DLA du Cantal
Carine SAUTAREL
Village d'Entreprises – 14 avenue du Garric
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 53 58
e-mail : c.sautarel@auvergneactive.net